

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 412

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 322 de M. Gery

APRÈS L'ARTICLE 2

Après le mot :

« Fos-sur-Mer »,

insérer les mots :

« en comparaison avec les performances économiques et sociales des autres sites sidérurgiques nationaux et européens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de replacer le site dans un contexte concurrentiel plus large.